

Le 16 décembre deux mil vingt-quatre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de M. Michel CONSTANT, Maire, salle du conseil municipal en séance ordinaire publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11, L.2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BEAL Gérard, BERNARD Françoise, BONHOMME Jimmy, CONSTANT Michel, CORRAL Manuel, FELCE Lydie, HILAIRE Valérie, MARTIN Virginie, RASCLARD Muriel, ROCARPIN Nelly, SOUVIAT Benjamin, TONKENS Gerben,

Excusé(e)s : CHAMP Luc, VEY Gaëlle

Pouvoir(s) : CHAMP Luc à BEAL Gerard, VEY Gaëlle à BERNARD Françoise

Secrétaire de Séance : BERNARD Françoise.

Présents : 12

Quorum : 08

Pouvoir(s) : 2

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juillet 2024 : Monsieur Gérard Beal regrette l'absence d'une rédaction précise et détaillée de la procédure et de la dévolution des marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la traverse de Flaviac ainsi que des subventions obtenues pour le financement. Madame Françoise Bernard expose que tous ces éléments ont été précisés lors de ladite réunion dans le cadre de l'exposé exhaustif assuré par le technicien chargé de l'opération au sein du SDEA mandataire, qui a assuré l'instruction de la procédure d'attribution des travaux ; pour ce qui concerne le montage financier, elle a elle-même exposé tous les éléments le composant.

19h05 arrivée de Lydie Felce

16h06 arrivée de Valérie Hilaire

Madame Valérie Hilaire, pour sa part, souhaite que son nom figure parmi les membres excusés dans le procès-verbal en cause, tel étant le cas.

Délibérations :

N°2024-032 : Délibération relative au premier rapport triennal d'artificialisation des sols couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023

Monsieur Michel Constant explique que ce premier rapport triennal d'artificialisation des sols doit présenter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), exprimée en nombre d'hectares, avec la possibilité de différencier ces consommations entre ces types d'espaces et de différencier en pourcentages au regard de la superficie du territoire couvert.

Pour la commune de Flaviac, la consommation totale observée dans ce cadre sur la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 s'élève à 0.9048 hectares. Le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le premier rapport triennal d'artificialisation des sols couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, basé sur l'observatoire local du foncier en Centre Ardèche, et annexé à la présente délibération.

N°2024-033 : Modification du règlement intérieur de location des salles des fêtes.

Madame Françoise Bernard, présente la deuxième délibération et rappelle que la commune dispose déjà d'une première régie dédiée à l'encaissement des frais de cantiné et de la garderie et qu'une seconde régie multiservices a été mise en place pour la location des salles, insertions publicitaires, redevance occupation du domaine public,

dons et mécénat, manifestations communales, droits de stationnement et de location sur la voie publique, à compter du 1er janvier 2025. Dans ce cadre-là, il est nécessaire d'adapter les modalités de paiement des locations des salles des fêtes et donc de modifier le règlement afférent.

19h16 arrivé de Manuel Corral

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la modification du dit document afin d'approuver les modalités de paiement à savoir, par chèque libellé à l'ordre de « régie multiservices » ou par virement bancaire sur le compte désigné par la régie multiservices.

N°2024-034 : Mise à disposition exceptionnelle à titre gracieux de la salle du Gaucher à l'occasion de la diffusion d'un documentaire sur le quartier Chamée.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, le prêt de la salle du Gaucher à Monsieur Serge André COMBE pour l'organisation de la diffusion de son documentaire sur le quartier Chamée le vendredi 21 février 2025.

N°2024-035 : Approbation de la signature d'une convention pour l'ouverture d'une tranchée sur une parcelle communale en vue du passage d'un réseau électrique souterrain.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande a été reçue le 9 décembre 2024, de l'entreprise Cheval, pour autoriser l'ouverture d'une tranchée sur une parcelle appartenant à la commune référencée AC 380 pour le compte d'ENEDIS, afin de permettre le passage d'un réseau électrique souterrain. Unanime Le Conseil Municipal, autorise l'ouverture d'une tranchée sur la parcelle communale cadastrée AC 380 pour le passage d'un réseau électrique souterrain, ainsi que les termes de la convention.

N°2024-036 : Attribution de bons cadeaux

Madame Bernard explique au Conseil Municipal que le Comité consultatif communal d'action sociale, lors de sa réunion du 21 novembre dernier, a estimé opportun d'offrir, à l'occasion des fêtes de fin d'année, aux administrés de plus de 80 ans habitant la commune, la possibilité de bénéficier d'un bon cadeau d'une valeur de 30,00 €, à faire valoir chez les commerçants de la commune de Flaviac, partenaires de l'opération (Boulangerie Issartel, l'épicerie d'à côté, Paco's pizza, l'antidote et chez Benji). Elle donne connaissance du projet de convention à intervenir entre les parties. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité
La convention avec les commerçants de Flaviac relative aux bons cadeaux telle qu'elle lui a été présentée.

N°2024-037 : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 du budget général

Madame Bernard explique qu'afin d'assurer une continuité de fonctionnement de la commune, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire, avant l'adoption du budget général 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement concernant les chapitres 20,204,21, et 23, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 du budget général, soit :

Chapitre	Libellé	Crédits votés au BP 2024	Restes à réaliser Inscrits au BP 2024	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2024	Montant total à prendre en compte
20	Immobilisations incorporelles	8 000	0.00	0.00	8 000
204	Subventions d'équipement versées	30 000	0.00	0.00	30 000
21	Immobilisations corporelles	119 602.92	44 160	0.00	119 602.92
23	Immobilisations en cours	1 000 000	0.00	- 70 000.00	930 000
TOTAL		1 157 602,92	44.160	-70 000.00	1 087 602.92

Le montant total maximum des dépenses en investissement susceptibles d'être autorisées est donc de :
 $1\,087\,602.92 \times 25\% = 271\,900.73\text{€}$ dont elle donne l'affectation entre les différents articles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits retracés ci-dessus et ce, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025,

N°2024-038 : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 du budget de rattachement : Energies renouvelables.

Madame Bernard expose qu'afin d'assurer une continuité de fonctionnement de la commune, le conseil municipal est aussi invité à autoriser Monsieur le Maire, avant l'adoption du budget « énergies renouvelables » 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement concernant les chapitres 20,204,21, et 23, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, du budget de rattachement « Energies renouvelables ».

Chapitre	Libellé	Crédits votés au BP 2024	Restes à réaliser Inscrits au BP 2024	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2024	Montant total à prendre en compte
23	Immobilisations en cours	80 813	0.00	0.00	80 813
TOTAL		80 813	0.00	0.00	80 813

Le montant total maximum des dépenses en investissement susceptibles d'être autorisées est donc de $80\,813 \times 25\% = 20\,203.25$

Cette somme de 20 203.25 € concerne en totalité le chapitre 2315 « installations, matériel et outillage techniques ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits retracés ci-dessus et ce, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 du budget de rattachement « Energies renouvelables »,

Questions diverses :

-Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- une réunion s'est tenue en présence des directrices de l'école, des élus et de l'inspectrice de l'Education Nationale. Suite à cet échange, il a été constaté que la création d'une école unique en remplacement des deux écoles actuelles devait être envisagée ; les directrices ne s'y opposent pas.

- arrosage du stade : une infraction a été relevée par la Police des eaux ; elle a donné lieu à une amende de 500 euros pour la commune. Pour l'année prochaine, une demande de dérogation sera envisagée afin de permettre dans les conditions définies avec les services compétents.

Le Maire poursuit en répondant à différents points soulevés par Madame Valérie Hilaire :

- concernant les voitures au quartier Tamaris : la vente du terrain a été refusée et l'évacuation des véhicules débutera prochainement.

- concernant les conteneurs poubelles : le ramassage des ordures s'effectue deux fois par semaine par le service de la CAPCA, et les services municipaux passent chaque matin.

- la stérilisation des chats : conscients du problème. Les cages circulent actuellement, et des contacts ont été pris avec un vétérinaire.

19h44 départ de Monsieur Gerben Tonkens et Monsieur Benjamin Souviat.

- point sur les travaux de la traverse : les réseaux secs sont terminés. Actuellement, les travaux concernent les réseaux humides ; il restera des raccordements à effectuer. Ces derniers devraient être achevés d'ici la mi-janvier. Une demande de déplacement des toilettes du chantier, actuellement situées à l'entrée de la grand rue, sera adressée aux entreprises.

•Madame Françoise Bernard précise pour sa part que le Comité consultatif santé a été réuni une première fois courant 2021 afin notamment d'examiner le bail professionnel relatif à la mise à disposition des locaux à usage de cabinet médical au Dr Villain. L'instance avait également débattu sur la pérennité d'une offre de santé à Flaviac. Une prochaine réunion de de la présente instance pourrait être programmée au cours du premier semestre 2025 pour évoquer cette situation et définir si nécessaire les interventions ou actions utiles dans ce domaine.

La séance est levée à 19h47.

Michel CONSTANT,
Maire de Flaviac



Françoise BERNARD,
Secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.